

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
n° 103 (1^{er} juillet au 30 septembre 2006)

Arrêté de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

**Arrêté portant délégation de signature du directeur
régional de la protection judiciaire de la jeunesse de
Lorraine – Champagne-Ardennes**

DPJJ 2006 CAB/13-07-2006

NOR : *JUSF0650137A*

Le directeur régional de la Protection judiciaire de la jeunesse de Lorraine – Champagne-Ardennes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2005 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion de personnels des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2006 portant nomination de M. Yves BOULANGER, directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Lorraine Champagne Ardenne;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2006 portant nomination de M. Alain SOMMACAL, directeur régional adjoint ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 1998 portant nomination de M. Denis MALLINGER, directeur départemental du département des Ardennes ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2004 portant nomination de M. Joël RIVAT, directeur départemental du département de la Meuse;

Vu l'arrêté du 2 mars 2006 portant nomination de M. Benoît BERTHELEMY, directeur départemental du département de la Meurthe et Moselle;

Vu l'arrêté du 9 juin 2006 portant nomination de M. Laurent CHARRET, directeur départemental du département de la Moselle;

Vu l'arrêté du 13 juin 2006 portant nomination de Mme. Claire MARSAL, directrice départementale du département de l'Aube;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2005 portant nomination de Mme. Francine PERRON FAURE, directrice départementale du département de la Haute Marne;

Vu l'arrêté du 21 juillet 1999 portant nomination de M. Harry PARMENTIER, directeur départemental du département des Vosges;

Vu l'arrêté du 23 juin 2004 portant nomination de M. Claude SLODZIAN, directeur départemental du département de la Marne;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2005 portant nomination de M. Jérôme LUCIEN, attaché à la direction régionale

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain SOMMACAL, directeur régional adjoint de la région Lorraine Champagne Ardenne pour les actes qui concernent :

1°. Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi des congés de paternité, l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, l'imputabilité au service des maladies et accidents, la validation des services pour la retraite, les cumuls d'activités, autorisations d'absence, sauf celles délivrées à titre syndical.

2°. Pour les agents non titulaires :

Le recrutement, l'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, l'imputabilité au service des maladies et accidents, les autorisations d'absence.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme LUCIEN, attaché à la direction régionale de Lorraine Champagne Ardenne pour les actes qui concernent :

1°. Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, la validation des services pour la retraite.

2°. Pour les agents non titulaires :

Le recrutement, l'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Article 3

Délégation de signature est donnée à :

Mme Francine PERRON FAURE, directrice départementale de la Haute Marne;

Mme Claire MARSAL, directrice départementale de l'Aube;

M. Laurent CHARRET, directeur départemental de la Moselle ;

M. Benoît BERTHELEMY, directeur départemental de la Meurthe et Moselle ;

M. Claude SLODZIAN, directeur départemental de la Marne ;

M. Harry PARMENTIER, directeur départemental des Vosges ;

M. Joël RIVAT, directeur départemental de la Meuse ;

M. Denis MALLINGER, directeur départemental des Ardennes : pour les actes qui concernent l'octroi des congés annuels et le suivi du compte épargne temps des personnels titulaires et stagiaires ainsi que des personnels non titulaires.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux du service délégataire.

Fait à Nancy, le 13 juillet 2006

Le directeur régional

Yves BOULANGER